

## **SIG augmente ses tarifs d'électricité, qui restent parmi les plus bas de Suisse romande**

Genève, le 30 août 2023

La crise énergétique et les risques de pénurie continuent de peser sur les tarifs de l'électricité. Ces derniers vont augmenter à Genève de 18% en moyenne. Le Conseil d'Etat a validé cette nouvelle tarification. Elle concerne la clientèle soumise au tarif régulé (particuliers et petites entreprises) et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette adaptation s'explique en partie par la forte hausse des prix de l'électricité sur les marchés. Toutefois, un nouvel élément vient gonfler la facture, la réserve d'électricité que le Conseil fédéral a instaurée pour assurer l'approvisionnement l'hiver passé. Elle provoque à elle seule plus d'un quart de l'augmentation, soit 5%. Pour un ménage habitant dans un trois-pièces, ces nouveaux tarifs représentent une hausse mensuelle de 6 francs en moyenne, et de vingt-cinq francs pour un ménage habitant dans une villa. Malgré ces ajustements, les tarifs de SIG restent parmi les moins chers de Suisse romande.

Le marché des énergies reste toujours très tendu. Le manque d'électricité et la crainte d'en manquer continuent de maintenir des prix élevés. Il y a deux ans, les cours ont commencé à prendre l'ascenseur pour atteindre un record historique à l'été 2022 (voir le graphique 3 en annexe). Depuis, les marchés se sont certes un peu assagis, mais les prix sont encore très au-dessus des niveaux qui ont prévalu durant une quinzaine d'années, quand l'électricité étaient bon marché.

Ce contexte économique influence les tarifs de l'énergie. Genève a la chance de disposer de barrages le long du Rhône et de centrales solaires qui produisent la moitié des besoins de la clientèle soumise au tarif régulé (particuliers et petites entreprises). L'autre moitié, il faut l'acheter sur les marchés où les prix sont élevés.

En général, les distributeurs d'électricité couvrent leurs besoins en acquérant l'énergie sur les trois années précédentes, par tranches, afin d'atténuer les risques de fluctuations de prix. Ainsi, pour l'année 2024, SIG s'est approvisionnée sur les marchés entre 2021 et 2023. Le tarif 2024 est donc directement influencé par l'explosion des prix intervenue surtout en 2022.

### **La réserve d'électricité gonfle la facture**

Le tarif de l'électricité se compose, en général, de quatre éléments: l'énergie proprement dite (l'électron), son transport (l'utilisation du réseau), les taxes cantonales et enfin un supplément fédéral pour le soutien aux énergies renouvelables. La part « énergie » augmente de 14%, en raison de l'évolution des prix sur les marchés. La composante « transport » augmente, elle, de 15%, en bonne partie en raison de la hausse des tarifs de Swissgrid, le transporteur

national. Les taxes cantonales sont majorées d'autant car elles sont indexées sur le coût du transport, alors que le supplément fédéral reste inchangé.

En 2024, une cinquième composante intervient dans le tarif, la réserve d'électricité. Pour assurer une production de courant suffisante durant l'hiver 2022-2023, le Conseil fédéral a pris des dispositions exceptionnelles. Il a demandé à certains propriétaires de barrages de garder suffisamment d'eau dans les lacs de retenue et il a sollicité la construction de centrales thermiques de secours. Cette réserve a un coût, que les distributeurs d'électricité se voient facturer et qui est répercuté sur les tarifs. Cette réserve est responsable de plus du quart de la hausse des tarifs. Elle figurera distinctement sur les factures.

Compte tenu de tous ces éléments, le prix moyen du kWh facturé par SIG passe de 24,5 à 28,9 centimes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (produit de référence avec 10% de Vitale vert). Cela représente une hausse de 4,4 centimes, dont 1,2 centime au titre de la réserve d'électricité. Concrètement, ces tarifs auront les conséquences suivantes pour la clientèle des SIG (voir aussi le tableau 1 en annexe).

- Pour un ménage habitant dans un trois-pièces et consommant 1600 kWh/an, la facture passe de 33 à 39 francs, soit une hausse de 6 francs (4,4 sans la réserve fédérale).
- Pour un ménage habitant dans un six-pièces et consommant 4500 kWh/an, la facture passe de 91 à 107 francs, soit une hausse de 16,50 francs (12 francs sans la réserve fédérale).
- Pour un ménage habitant dans une maison individuelle et consommant 7500 kWh/an, la facture passe de 138 à 163 francs, soit une hausse de 25,40 francs (18 francs sans la réserve fédérale).

Selon un sondage de l'Association électrique suisse (AES), les trois quarts des fournisseurs d'électricité vont augmenter leurs tarifs. SIG va rester parmi les distributeurs les moins chers de Suisse romande et des grandes villes (voir le graphique 2 en annexe). Cette position s'explique par les efforts fournis par SIG pour maîtriser au mieux les tarifs, et par la part relativement importante de sa production propre, qui couvre la moitié des besoins de la clientèle régulée.

## **Comment réduire ses coûts**

Pour réduire le montant de la facture, les clientes et clients de SIG continueront de pouvoir bénéficier de l'éco-bonus électricité. Ce mécanisme récompense les efforts des ménages et des petites entreprises qui réduisent leur consommation. Une remise de 10% est offerte sur la composante « énergie » à partir de 4% d'économies et de 20% à partir de 8% d'économies. Ainsi, un ménage qui réduit sa consommation de 2500 à 2300 kWh par an voit sa facture annuelle baisser de 125 francs, soit un montant supérieur à la hausse tarifaire. Le bonus est applicable automatiquement, sans démarche, il faut simplement habiter à la même adresse depuis deux ans pour en bénéficier.

SIG continue de proposer sa gamme Electricité Vitale Vert qui permet de soutenir le développement du solaire dans le canton ainsi que des projets de protection de l'environnement dans le domaine des énergies renouvelables. Cette offre permet ainsi d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans le canton, ce qui contribue à accroître notre indépendance énergétique et à nous protéger des envolées des prix sur les marchés. Dans ce contexte, SIG a décidé de prolonger d'une année, soit jusqu'à fin 2024, le versement de la prime solaire aux propriétaires qui installent des panneaux solaires. Par ailleurs, SIG continue, via son programme éco21, de favoriser auprès de sa clientèle les économies d'énergie et l'efficacité énergétique.

## **Les particuliers mieux rétribués**

Enfin, SIG a décidé de relever la rétribution de l'énergie électrique, à savoir le prix auquel elle achète l'électricité solaire produite notamment par les particuliers. Ce tarif de reprise passe, par exemple pour les petites installations, de 15,26 centimes par kWh à 16,15 centimes. Cette rétribution est ainsi supérieure à la composante énergie que SIG facture à ses clients.

---

### **CONTACT MÉDIAS**

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

[christian.bernet@sig-ge.ch](mailto:christian.bernet@sig-ge.ch)

T 079 907 38 64

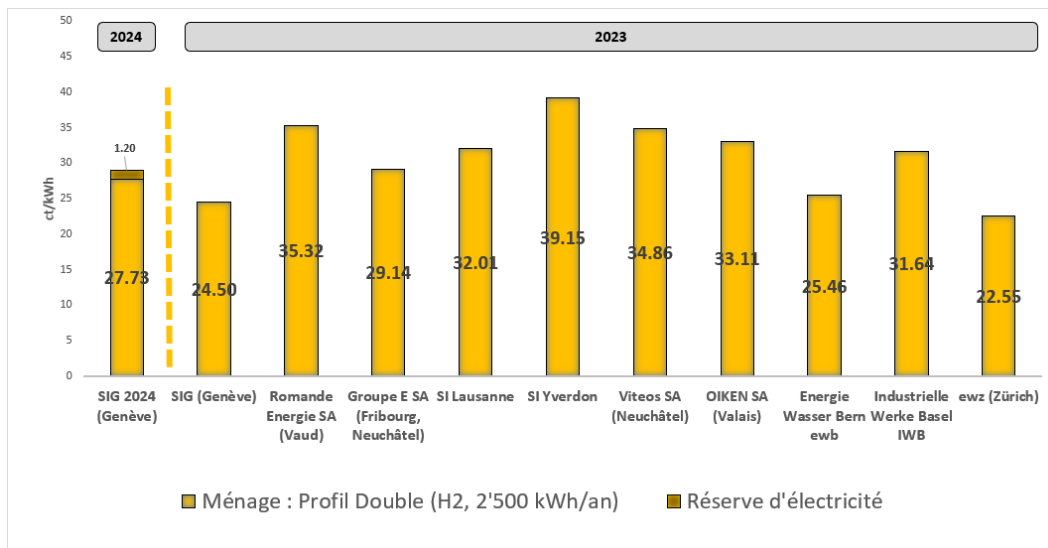
## Annexes :

### 1. Les nouveaux tarifs de SIG dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024

|                                                                                     | Profil Elcom | Consommation  | Facture 2023<br>(CHF par mois) | Facture 2024<br>(hors réserve<br>d'électricité)<br>(CHF par mois) | Facture 2024<br>(avec réserve<br>d'électricité)<br>(CHF par mois) | Hausse<br>(CHF par mois) |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Appartement 3 pièces</b><br>(avec cuisinière électrique)                         | H1           | 1600 kWh/an   | 33                             | 37                                                                | 39                                                                | 6.0                      |
| <b>Appartement 5 pièces</b><br>(avec cuisinière électrique)                         | H2           | 2500 kWh/an   | 51                             | 58                                                                | 60                                                                | 9.2                      |
| <b>Appartement 6 pièces</b><br>(cuisinière élec. et sèche-linge)                    | H4           | 4500 kWh/an   | 91                             | 103                                                               | 107                                                               | 16.5                     |
| <b>Maison individuelle 6 p.</b><br>(cuisinière élec, sèche-linge, chauffe-eau élec) | H5           | 7500 kWh/an   | 138                            | 156                                                               | 163                                                               | 25.4                     |
| <b>Petite entreprise (exploitation<br/>viticole)</b>                                | C2           | 30'000 kWh/an | 629                            | 712                                                               | 742                                                               | 113.7                    |

Ces chiffres sont basés sur des profils standardisés de consommation établis par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) ; le nombre de pièces est exprimé « à la genevoise », c'est-à-dire cuisine comprise comme une pièce.

### 2. Les tarifs de SIG sont parmi les plus bas de Suisse romande



Les tarifs de SIG en 2023 et 2024 (profil H2, sans et avec la réserve d'électricité) comparés à d'autres distributeurs en Suisse (tarif 2023, les tarifs 2024 ne sont pas tous connus).

### 3. Les prix de l'électricité sur les marchés et ce que facture SIG



*L'envolée des prix de l'électricité sur les marchés (en gris) et le prix (composante énergie) que SIG facture à sa clientèle (en jaune).*